



Bégin

Envoi par courrier et télécopieur

Ferland-et-Boilleau

Saint-Honoré, le 12 avril 2012

L'Anse-Saint-Jean

Larouche

Madame Anne-Lynn Boutin  
Coordonnatrice du secrétariat de la Commission,  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

Petit-Saguenay

Rivière-Éternité

**Objet : Projet d'attribution d'un statut permanent de réserve de biodiversité pour neuf territoires et de réserve aquatique pour un territoire dans la région administrative du Saguenay-Lac-Saint-Jean (DQ5, question numéro 1)**

Saint-Ambroise

Madame,

Saint-Charles-de-Bourget

Vous nous avez soumis, dans le cadre des audiences publiques sur les projets de réserves de biodiversité tenue dans notre région, une question relativement au projet. Vous trouverez ci-après une retranscription de la question formulée par le BAPE ainsi que la réponse émise par la MRC.

Saint-David-de-Falardeau

La question 1 est la suivante :

Saint-Félix-d'Otis

**Question 1**

*Pouvez-vous indiquer comment votre schéma d'aménagement et de développement révisé intégrera les réserves de biodiversités projetées du lac Onistagane, des Montagnes-Blanches, des îles de l'est du Pipmuacan, du Plateau-du-Lac-des-Huit-Chutes, Akamunan, et la réserve aquatique projetée de la vallée de la rivière Sainte-Marguerite? Quelles sont les démarches entreprises à ce jour par votre MRC?*

Saint-Honoré

**Réponse à la question 1**

Sainte-Rose-du-Nord

Le schéma d'aménagement et de développement révisé entré en vigueur le 5 mars dernier comporte plusieurs éléments dans la planification qui prennent en compte les projets de réserves de biodiversité projetée. Cette prise en compte se fait dans le volet des orientations et des objectifs pris par la MRC, par la compatibilité de cette affectation ou usage du territoire parmi les usages dominant ou compatible des territoires concernés notamment

Territoires non organisés

de la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay

dans les affectations forestières, de conservation et de conservation extensive. Ces territoires sont également reconnus à titre de territoire et des sites d'intérêt écologique. Une fiche descriptive a été réalisée pour chaque territoire ayant un statut d'aires protégées connu au moment de la réalisation du schéma d'aménagement et de développement révisé. Dans sa vision de planification inscrite au schéma, la MRC se donne comme objectif de soutenir l'identification et le déploiement d'aires protégées et des territoires d'intérêt ceci en relation avec l'orientation qui propose de susciter le développement polyvalent du territoire.

Dans le schéma révisé, la réserve de biodiversité projetée des Montagnes-Blanches se situe en partie sous une affectation de conservation extensive et en partie sous l'affectation forestière. Cette affectation conservation extensive touche particulièrement en superficie toute cette partie septentrionale du TNO Mont-Valin, dont la vocation s'associe à la protection du milieu spécifique à la taïga. L'affectation de conservation extensive vise la préservation du territoire et de ce milieu fragile. Le développement de ce territoire et sa mise en valeur sont possibles, notamment à des fins d'éducation et de recherche, de récréation et d'écotourisme.

Les affectations ou usages dominants pour cette affectation sont :

- la récréation extensive tels les sentiers de randonnée, les sentiers équestres, les postes de relais, les sites d'observation, les centres d'interprétation et autres de nature semblable;
- l'exploitation des ressources naturelles en respect de la préservation des paysages et de l'écologie.

Les affectations ou usages compatibles sont :

- la conservation intégrale;
- les équipements ou les constructions favorisant la mise en valeur du territoire à des fins d'écotourisme et de tourisme d'aventure.

Tous les autres projets d'attribution sont situés sous l'affectation forestière de notre schéma d'aménagement et de développement révisé.

Le territoire sous cette affectation est dominé par la couverture forestière et comprend de nombreux lacs et cours d'eau, des ressources fauniques et végétales exceptionnelles et parfois rares, des sites archéologiques, des corridors dédiés au transport d'énergie, des titres miniers, etc. Ce territoire comprend également des parties de territoire sous gestion faunique, telles que les zecs et les pourvoiries, et comporte des aires protégées et des territoires d'intérêt sous différents statuts. Ce territoire est aussi reconnu pour son potentiel énergétique (hydroélectrique, éolien, biomasse et autres). D'innombrables chemins forestiers sillonnent également le territoire.

Les affectations ou usages dominants pour cette affectation sont :

- l'exploitation forestière et les activités d'aménagement forestier;
- la villégiature;
- la récréation extensive;
- les usages ou activités récréotouristiques incluant l'hébergement commercial et la restauration, assujettis à un plan d'aménagement approuvé par la municipalité;
- la conservation.

Les affectations ou usages compatibles sont :

- l'exploitation des ressources naturelles ;
- Les usages industriels de première et deuxième transformation des ressources naturelles;
- les télécommunications;
- l'industrie extractive.

Nous espérons que ces réponses seront satisfaire les besoins de la Commission. S'il s'avérait que des informations supplémentaires vous sont nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veillez recevoir, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Le coordonnateur à l'aménagement,



Steve Lemire

c.c. Mme Christine Dufour, directrice générale.